

École publique primaire de Nizon PONT-AVEN

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 16 mars 2021

Présents :

Parents : Mme Brunet
Mme Bernardino
Mme Poquet
Mme Seck

Enseignants : Mme Gestin Bleuenn
Mme Le Noc Fanny
Mme Emery Valérie
Mme Le Lay Fanny
Mme Marx Jennifer

Mairie : Mme Blayo (adjointe) et Mme Morin (conseillère municipale)
Mme Peynot (responsable enfance jeunesse)

DDEN : Mme Marc, M Guyader

Excusés :

Mme Nenon, Mme Menuet (parents), M Quillien (IEN)

Conseil d'école réalisé en visioconférence en raison de la crise sanitaire.

1- Point de situation sanitaire et fonctionnement de l'école

Depuis la rentrée de nombreux protocoles se sont succédés.

Loin d'un allègement, pour l'instant les consignes sanitaires sont contraignantes tant pour les élèves que pour les adultes de l'école.

Le port du masque, le non-brassage des élèves, un lavage des mains plus régulier, une distanciation sociale recherchée au maximum, une hygiène renforcée des locaux, l'interdiction des séances d'EPS en intérieur pour les classes élémentaires sont toujours d'actualité. De ce fait les séances de piscine, l'initiation à l'informatique, les interventions de Lire et Faire Lire ont été suspendues.

Néanmoins, hormis la piscine et l'informatique, les activités scolaires et les apprentissages se poursuivent le plus normalement possible.

Au moment du conseil d'école aucun cas de COVID n'a eu à être géré à l'école.

Des familles demandent un allègement du port du masque, notamment en extérieur. Les équipes enseignante et municipale répondent que cette demande peut être entendue mais que nous sommes soumis aux directives du fixées par les services du Ministère de l'Education Nationale et qu'il n'est pas possible de s'y soustraire. L'ensemble de l'équipe pédagogique se réjouira quand ce sera possible.

2- Projet de budget alloué par la municipalité à l'école

Les élus présentent le budget voté par l'équipe municipale pour l'école publique.

Pour mémoire l'école comptait au 1^{er} janvier 120 élèves (126 actuellement)

Budget fonctionnement : 12 020€

Détails :

Fournitures scolaires :	2020	4600€	2021	4800€	40€/élève
Petit équipement :	2020	805€	2021	840€	7€/élève
Livres et CD :	2020	1035€	2021	1080€	9€/élève
Bureau :	2020	300€	2021	300€	Forfait
Transports :	2020	5000€	2021	5000€	Forfait

Remarque, pour l'année 2020, en raison de la situation sanitaire qui n'a pas permis autant de sorties que prévues et le souhait de l'équipe enseignante d'offrir à Noël des cadeaux individuels et collectifs à tous les élèves, la municipalité a accepté d'augmenter de 400€ la dotation initiale. Pour l'année 2021 le budget Noël sera versé à la coopérative de l'école en tant que subvention et non comme fonctionnement. Son montant par élève sera identique.

Budget investissement : 15 000€

L'école avait déposé un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projet « Label école numérique ». Ce dossier a été retenu. Le financement d'un VPI supplémentaire, de tablettes, d'ordinateurs portables ainsi que d'abonnements à des sites pédagogiques sera financé pour moitié par l'Etat, l'autre partie étant prise en charge par la municipalité.

L'équipe enseignante a demandé également que la municipalité puisse acquérir de nouvelles chaises et bureaux pour les élèves, un espalier, un trampoline et un tapis de réception pour la salle de motricité, un tapis et un plus grand tableau dans la classe maternelle, des stores, une table de pique-nique dans la cour maternelle. Des équipements pour la cuisine du collège, du matériel ergonomique pour les ATSEM sont également prévus.

Il était également prévu de changer la cabane de la cour maternelle, d'installer un parcours de billes dans la cour élémentaire, installer des lavabos à la place de la fontaine, ces aménagements sont repoussés à la réfection de l'école

3- Projet d'école

Le projet d'école fixe pour 5 ans les principaux axes de travail de l'équipe enseignante au service des apprentissages. Il est élaboré à partir des évaluations nationales et des constats faits tout au long de l'année.

L'école publique de Nizon a globalement de bons résultats aux évaluations nationales. Il apparaît néanmoins qu'un effort particulier peut être mené dans le domaine des **mathématiques** de manière générale et dans celui de la résolution de problèmes plus particulièrement.

Pour cela l'équipe enseignante va travailler sur différents leviers à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire, une réflexion sur les outils et les méthodes sera menée dans chaque cycle. Afin de travailler sur l'image parfois négative ou sélective des mathématiques, l'école va mettre en place une ludothèque. Tout comme le prêt de livres fait entrer la littérature dans les familles, nous souhaitons par le biais de la ludothèque faire y entrer les mathématiques souvent très présentes dans les jeux de sociétés.

L'équipe souhaite également renforcer les partenariats avec les **acteurs locaux** (associations, musées, ...) au profit de la connaissance de son lieu de vie tant culturel que scientifique. C'est dans ce cadre que l'initiation à la langue bretonne va se poursuivre pour les MS, GS et CP et s'étendre aux élèves de CE1.

Avec les actualités récentes, le développement des réseaux sociaux, l'acquisition d'un **esprit critique** doit être une priorité, c'est pour cela qu'il figure également dans notre projet d'école. Il s'agira de

sensibiliser les élèves à trier les informations, reconnaître la source, les vérifier, mais également développer les capacités argumentaires de chacun.

4- Présentation de la commission jeunes de la Mairie

18 enfants et adolescents scolarisés sur la commune de Pont-Aven ont adressé une candidature aux élus pour faire partie de la Commission Jeunes. Tous ont été retenus, 5 sont scolarisés à l'école publique de Nizon. L'objectif de cette commission est de mener des projets pour les jeunes, avec les jeunes. La première réunion s'est tenue samedi 13 mars.

M Guyader demande pourquoi ne pas avoir opté pour un conseil municipal de jeunes avec des élections. Les élus répondent que pour une première expérience c'était trop complexe.

5- Règlement intérieur de l'école

L'obligation scolaire dès 3 ans depuis la rentrée 2019 rendait nécessaire des modifications du Règlement Intérieur, au cours des années des ajouts et modifications avaient été amenés. C'est dans ce contexte que le RI de l'école a été totalement réécrit.

Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité

6- Présentation du PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sureté est une obligation réglementaire faite aux établissements de mettre en place une organisation interne en cas de risque majeur technologique, naturel, humain. Il prévoit des organisations durant le temps scolaire et périscolaire dans différentes configurations (cours, récréation, EPS, repas, garderie...), des modalités d'évacuation ou de confinement.

Pour l'école publique de Nizon il existe un PPMS en cas de tempête et un en cas d'intrusion.

Le PPMS risque intrusion a été travaillé avec la Gendarmerie de Pont-Aven. Un exercice avec les services de la Mairie et la Gendarmerie est prévu d'ici la fin de l'année scolaire.

7- Organisation du temps scolaire

Depuis 2013 l'organisation du temps scolaire est régie par le principe de 9 demi-journées. Depuis 2018 il a été possible d'organiser ce temps de manière dérogatoire autour de 8 demi-journées.

Cette dérogation doit être renouvelée tous les 3 ans. La demande devait être transmise en début d'année par la Mairie.

L'équipe municipale et l'équipe enseignante souhaitent le maintien de l'organisation actuelle, les parents élus consultés durant les congés d'hiver ont également répondu majoritairement favorablement au maintien de l'organisation actuelle.

POUR 13

CONTRE 0

NE SE PRONONCE PAS 4

Mme Brunet regrette le délai, trop court, pour consulter les familles sur ce sujet.

Compte rendu rédigé par Mme BRUNET
Mme LE LAY, et Mme MARX